



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538

Fax: (450) 827-2640

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné, à l'effet que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 septembre 2018, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement #385 modifiant le Règlement #366 quant à la composition du Comité des loisirs.

La modification consiste à autoriser le Conseil à nommer et désigner deux conseillers municipaux ou à défaut de disponibilité ou pour quelque autre motif, que ce dernier nomme deux personnes afin de le représenter au sein du Comité.

Ce Règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce 5 septembre 2018.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la municipalité, ce mercredi 5 septembre 2018 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mercredi 5 septembre 2018.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier